DRJSCS d'ILE DE France
Pôle Formation certification

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Modèle d'attestation d'expérience (salarié, bénévole)

Je soussigné(e), Mme ou Monsieur **(1)**
Agissant en qualité **(2)** de :

Pour le compte de la structure (**3) :**
Adresse (*structure) :*
Code Postal Ville :

Certifie, sur l'honneur, que
Né(e) le : A
Demeurant :
Code Postal Ville :

INTERVIENT OU EST INTERVENU(E) EN TANT QUE (*cocher la ou les cases correspondantes*) :

☐ **Bénévole** dans la structure
Du

Au

A raison de heures (par semaine)

☐ **Salarié(e)** dans la structure:
☐ à temps plein
☐ à temps partiel
Du

Au
A raison de heures (par semaine)

EN QUALITE DE (4) :

NATURE DES FONCTIONS OCCUPEES (*joindre **une fiche de poste détaillée et attestée si nécessaire***)

Fait à **le**

Signature (5) :

Pour une association *:*

Nota Bene *: Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation.*
Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.
"Constitue un faux, toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques."
(Code pénal, article 441-1).

(1) Nom et Prénom de la personne ayant autorité pour représenter la structure (exemple : Président pour une association, Maire ou son représentant pour 1 collectivité locale, Directeur, etc.)
(2) Indiquer la fonction occupée : exemple : Président, Directeur, Responsable de service (ayant nécessairement reçu délégation de signature de l'autorité compétente)
(3) Indiquer le nom en entier (pas seulement le sigle) de la structure : association, entreprise, collectivité, etc.
(4) Indiquer précisément les fonctions , missions précises occupées pendant les périodes concernées (ex : animateur, directeur en accueils de loisirs, responsable de service, coordinateur, éducateur sportif, directeur sportif, etc.)
(5) De l'autorité compétente (directement ou agissant par délégation en bonne et due forme)